

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

DOLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

030303

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014

030303

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques
DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

030303

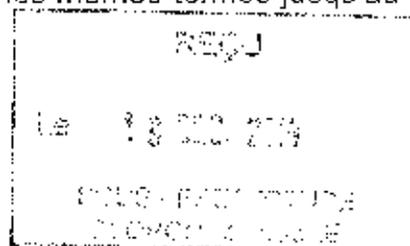
7 - AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DE MINIBUS AVEC CHAUFFEUR - NAVETTE URBAINE

Madame Dominique FOIX expose que, le 31 juillet dernier, le Conseil Municipal a voté la création d'un Périmètre de Transport Urbain. Les démarches administratives ont été engagées auprès de l'Etat.

Dans l'attente de leur avis, la Ville souhaite que le service de la Navette Urbaine ne soit pas interrompu.

Le contrat de prestation de transport nous liant avec la SA Autocars Souletins arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Il est donc proposé de proroger le contrat dans les mêmes termes jusqu'au 31 mars 2015.



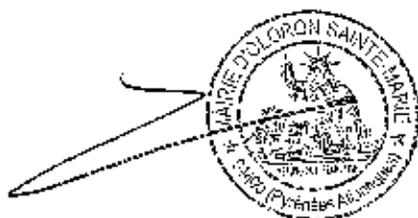
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prestation de transport urbain avec la SA Autocars Soulefin.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 21/ 12/ 2014



Hervé LUCBÉREILH

